

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	04
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	3.2 Aliénations Frontignan - La Noria ACLIS/OZONE - Grille de prix PSLA

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-04-DEV-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 3.2 Aliénations
FRONTIGNAN - La Noria ACLIS/OZONE - Grille de prix PSLA

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n°AD/230625/H/2 et n°AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu la délibération n°04 du 20 mai 2025 décidant la réalisation de 55 logements collectifs dont 34 logements en LLS, 10 logements en LLI et 11 logements en location-accession (PSLA) par les promoteurs ACLIS/OZONE, localisés dans le quartier Noria Est, rue des Lauriers en la commune de FRONTIGNAN.

Considérant que la création de ces 11 logements PSLA (5 T3 ; 5 T4 et 1 T5) permettra de diversifier l'offre avec des logements en accession sociale à la propriété.

Considérant que la grille de prix de vente telle que présentée à l'article 1 de la présente délibération, a été fixée en prenant en compte les caractéristiques du marché immobilier local, et qu'elle permet d'assurer l'équilibre financier de l'opération, dans le respect des plafonds réglementaires.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De valider la grille de prix de vente des 11 logements PSLA sur la commune de FRONTIGNAN - rue des Lauriers, comme suit :

CA du 28/04/2026
DEV&MOA - AD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-04-DEV-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

N° lot	Type	SHAB	Prix de vente TTC
F002	T3	76 m ²	230 000 €
F003	T4	83 m ²	235 000 €
F102	T3	76 m ²	233 000 €
F103	T4	83 m ²	242 000 €
F106	T3	82 m ²	238 000 €
F107	T4	91 m ²	256 000 €
F108	T5	102 m ²	280 000 €
F202	T3	76 m ²	235 000 €
F203	T4	83 m ²	245 000 €
F206	T3	82 m ²	240 000 €
F208	T4	83 m ²	250 000 €
Recette totale TTC			2 684 000 €

D'autoriser, en cas de difficultés de commercialisation, une baisse des prix des logements dans la limite du respect d'une recette totale minimale de 2 651 779 € TTC telle que définie dans le bilan financier à l'ouverture de l'opération.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY